

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

À la suite des élections qui se sont tenues le 14 juin 2012, les huit candidats suivants, dirigeants de cabinets ou d'assureurs appartenant aux groupes identifiés ci-dessous, ont été déclarés élus aux postes d'administrateurs de la Chambre de l'assurance de dommages :

	Nom	Certificat	Groupe (*)
1	<b>M. Donald Mercier</b>	Agent en assurance de dommages	<b>Groupe 1</b>
2	<b>M. Michel Talbot</b>	Agent en assurance de dommages	<b>Groupe 1</b>
3	<b>Me Lyne Giroux</b>	Non titulaire de certificat	<b>Groupe 1</b>
4	<b>M. Christopher Johnson</b>	Courtier en assurance de dommages	<b>Groupe 2</b>
5	<b>M. Bernard Chagnon</b>	Courtier en assurance de dommages	<b>Groupe 2</b>
6	<b>M. Robert Beauchamp</b>	Courtier en assurance de dommages	<b>Groupe 2</b>
7	<b>Mme Hélène Moreau</b>	Courtier en assurance de dommages	<b>Groupe 3</b>
8	<b>M. Jean-Marc Laurin</b>	Expert en sinistre	<b>Groupe 4</b>

(\*) **Groupe 1** : Assureurs qui distribuent leurs produits par l'entremise d'agents en assurance de dommages

**Groupe 2** : Cabinets, autres que des assureurs, inscrits dans la discipline de l'assurance de dommages qui exercent leurs activités par l'entremise de courtiers en assurance de dommages

**Groupe 3** : Assureurs qui distribuent leurs produits principalement par l'entremise de courtiers en assurance de dommages

**Groupe 4** : Cabinets, autres que des assureurs, inscrits dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres

Le 21 juin 2012

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

## 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

### 7.3.1 Consultation

Aucune information

### 7.3.2 Publication

#### **Services de dépôt et de compensation CDS inc. - Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes à la modification de l'interface du CDSX pour la contrepartie centrale sur titres à revenu fixe de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

Vu la demande complétée le 16 avril 2012 par Services de dépôt et de compensation CDS inc., filiale à part entière de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (ensemble, la « CDS »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS visant la modification de l'interface du CDSX pour la contrepartie centrale sur titres à revenu fixe de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») pour offrir aux adhérents le choix du mode de règlement des opérations de mise en pension au CDSX après l'heure limite déterminée par la CDCC (ensemble, les « modifications »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 29 mars 2012;

Vu l'article 74 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de la supervision des OAR et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles favoriseront le bon fonctionnement du marché;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 12 juin 2012.

Louis Morisset  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2012-SMV-0029

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.